



La CAVEM devient
**Estérel Côte d'Azur
Agglomération**

LES ADRETS DE L'ESTÉREL
FRÉJUS
PUGET SUR ARGENS
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
SAINT-RAPHAËL

13 décembre 2021

Crise du CHI de Fréjus/Saint-Raphaël et sollicitation abusive du SDIS :
Estérel Côte d'Azur Agglomération
adopte deux motions pour alerter les services de l'Etat



Point presse des Maires de l'agglomération à l'issue du Conseil communautaire du 13 décembre 2021.

A l'occasion de la réunion du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, les élus ont adopté à l'unanimité deux motions qui concernent d'une part la sollicitation abusive du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS) et d'autre part la crise des urgences du Centre Hospitalier Intercommunal (CHI).

La décision prise par le centre hospitalier de Draguignan, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Groupement Hospitalier de Territoire de fermer le service de nuit des urgences du centre hospitalier de Draguignan a été prise sans consultation des acteurs de santé et des élus du CHI de Fréjus/Saint-Raphaël. L'impact de cette décision se fait fortement ressentir depuis fin octobre avec l'arrivée chaque jour au sein du service d'urgence du CHI de Fréjus/Saint-Raphaël de dizaines de patients de Dracénié.

« La situation est déjà intenable à l'hôpital et on ajoute les patients de Draguignan. Nous alertons car nous considérons qu'il peut y avoir un risque pour les patients et nous demandons aux autorités de santé de prendre leurs responsabilités, » a expliqué le Président Frédéric Masquelier.

La motion précise que faire penser que la résolution de la situation du centre hospitalier de Draguignan relèverait de la mise en œuvre d'une quelconque solidarité territoriale est d'une hypocrisie totale et :

- **demande** que soit reconsidérée la fermeture du service de nuit des urgences du centre hospitalier de la Dracénie, qui prive une population importante d'un service de proximité essentiel ;
- **apporte** son soutien au personnel hospitalier du CHI de Fréjus/Saint-Raphaël, qui subit directement les conséquences de cette décision unilatérale ;
- **appelle** l'attention des autorités de santé sur la surcharge inacceptable des urgences du CHI et les risques que cette situation fait peser sur les patients ;
- **demande** que le Comité Territorial des Elus Locaux, qui ne s'est jamais réuni depuis sa création en juin 2016, soit convoqué en urgence par le GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) ;
- **demande** à l'ARS de répondre positivement aux demandes d'équipement portées par le CHI Bonnet, en particulier l'acquisition d'un Pet-Scan ;
- **souhaite** rappeler à l'Etat ses obligations et responsabilités en matière de politique de santé hospitalière, qui relève de ses missions propres et de la solidarité nationale.

Dans le même temps, le SDIS constate une hausse de 20 % de ses interventions depuis plusieurs années. La situation que connaît l'hôpital accroît encore la tension de ce service. Sur ce point, une autre motion demande le respect scrupuleux de la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 qui vise à consolider le modèle de sécurité civile. Cette motion précise que le SDIS doit n'avoir à réaliser que ses missions propres sans avoir à se substituer aux missions qui relèvent de l'organisation des services de la Santé, à l'exception des interventions liées au conventionnement pour le Service Mobilité d'Urgence et de Réanimation (SMUR). « Nous souhaitons que cette problématique soit discutée au plus vite sous l'égide de M. le Préfet avec les services compétents de la Santé. Notre objectif est de trouver une issue à cette situation qui s'apparente clairement à un transfert vers le SDIS et donc vers les collectivités locales de charges, de problèmes et de responsabilités sans le transfert des ressources correspondantes, » a déclaré Frédéric Masquelier.

PJ :

- Motion 1 : Sollicitation abusive des moyens du SDIS en matière de missions relevant de la Santé
- Motion 2 : Crise des urgences du CHI.

À propos d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Estérel Côte d'Azur Agglomération rassemble 5 communes : les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël. Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), l'agglomération est administrée par un conseil communautaire composé de 48 élus.

Depuis le 11 juillet 2020, elle est présidée par Frédéric Masquelier, Maire de Saint-Raphaël. Grâce aux transferts de compétences des communes (compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives), Estérel Côte d'Azur Agglomération gère de nombreux domaines tels que le développement économique, les transports, l'environnement, l'habitat, ou encore la gestion de l'eau pour améliorer le quotidien de plus de 116 000 habitants.

Retrouvez toute l'information d'Estérel Côte d'Azur Agglomération www.cavem.fr/ et sur Facebook facebook.com/esterelcotedazur.agglo

Pour toute information

- **Direction de la Communication** : Tél. : 04.94.19.81.41 - Courriel : communication@esterelcotedazur-agglo.fr
- **Relations Presse : Alexandre DEMESY** : Tél. : 04.83.09.80.51 - Courriel : a.demesy@esterelcotedazur-agglo.fr